

Vice-présidence Académique



RAPPORT DE FIN DE MANDAT 2016-2017

Firas Salti

Vice-président académique de la FÉECUM

Firas Salti

REMERCIEMENTS

Avant de commencer à exposer mon bilan et donner mes recommandations pour les mandats à venir, il est important pour moi d'adresser mes chaleureux remerciements à tous ceux qui ont cru en moi et qui ont contribué à ma réussite et à la réussite de la Fédération des Étudiantes et Étudiants du Campus universitaire de Moncton (FÉÉCUM). J'ai passé une des années les plus passionnantes de ma vie et j'ai la certitude qu'elle va être gravée à jamais dans ma mémoire et pour cela je suis très reconnaissant à tous ceux qui m'ont accordé leur confiance et leur appui durant toute la durée de mon mandat. J'espère avoir été à la hauteur de l'honneur qui m'a été fait lorsqu'on m'a élu au poste de la vice-présidence académique.

Sans me confondre en interminables remerciements, je tiens absolument à souligner le support inestimable de ma famille, de ma fiancée et de mes ami.e.s sans qui je n'aurais certainement pas réussi à devenir l'homme que je suis aujourd'hui. Je souhaite également exprimer ma gratitude envers tous les employé.e.s de la FÉÉCUM et en particulier envers Raymond Blanchard. Un très grand merci à mes collègues : Roxann tu étais une présidente très combative, chapeau bas. Tristian tu as un potentiel inestimable, brillant et très intelligent, j'ai confiance en toi et je te souhaite plein de réussite dans ta présidence. Alexandre, tu es mon premier meilleur ami acadien et tu fais partie des rares gens très efficaces en politique et en lobbying que j'ai croisé à ce jour, tu es un homme de position et de caractère, nos conflits au comité exécutif me manqueront beaucoup. Pour faire bref, ce fut pour moi un plaisir de travailler avec vous trois.

Finalement, je remercie tous les membres du conseil d'administration de la FÉÉCUM et mes collègues sénateurs Nicolette Belliveau et Guillaume Pelletier.

Introduction :

Selon l'article 20 de la constitution de la FÉÉCUM les dirigeant.e.s de la Fédération sont :

La présidence, la vice-présidence exécutive, la vice-présidence interne et la vice-présidence Académique.

Selon l'article 25, les pouvoirs et devoirs de la vice-présidence académique sont les suivants :

- Siéger au Sénat Académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et étudiantes du campus universitaire de Moncton.
- À la responsabilité des relations académique entre l'Université de Moncton et la FÉÉCUM.
- À la responsabilité devant le conseil d'administration de la FÉÉCUM des activités académiques relevant de la Fédération.
- A le droit de s'informer du fonctionnement de toute commission ou comité de la Fédération relatif au secteur académique.
- Se rapporte directement à la présidence et est redevable de ses activités auprès du conseil d'administration, qu'elle informe de ses activités.
- Siège au comité d'appel de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du campus universitaire de Moncton.
- Doit se présenter pour se faire élire au Bureau de direction du Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du campus universitaire de Moncton.
- Est responsable des modifications, de la mise en œuvre et du respect de la Charte des droits et des responsabilités des étudiants et étudiantes.

La politique 2.13 relative à la représentation de la FÉÉCUM aux comités et instances de l'Université de Moncton :

Cette politique vise à encadrer la sélection des candidats aux postes de représentants de la FÉÉCUM auprès de l'Université de Moncton et à fournir un cadre général à la relation de ces derniers avec le CA dans l'exercice de leurs fonctions. Cette année j'ai proposé des changements à cette dernière pour rendre le processus de sélection plus clair, plus juste et plus transparent. J'ai donc ajouté des alinéas à l'article 2 de la politique comme suit :

- 2.1. Il est de la responsabilité du CE d'utiliser tous les moyens jugés pertinents pour communiquer l'ouverture de poste(s) de représentant(e)(s) aux membres de la FÉÉCUM.
- 2.2. Il est de la responsabilité du CE de sélectionner les candidatures et de les présenter au CA en respectant la politique d'éthique de la FÉÉCUM (Politique 2.21) et la politique de milieu inclusif de la FÉÉCUM.
- 2.3. Dans l'éventualité où plus d'un poste serait à pourvoir au sein d'un même comité ou instance universitaire, le CE doit favoriser la parité homme/femme dans ses recommandations au CA.
- 2.4. Les critères de sélection aux postes de représentant(e)s incluent :
 - a) Être membre de la FÉÉCUM;
 - b) Posséder une expérience pertinente du domaine associatif;
 - c) Démontrer une connaissance de la constitution et des politiques de la FÉÉCUM;
 - d) Démontrer une connaissance pertinente de la réalité étudiante sur le campus de Moncton;

- e) Tout autre critère jugé pertinent à la lumière des tâches et responsabilités attendues, à la liberté du comité de sélection et sur approbation du CA;
- i. Le CA peut, au besoin, suggérer au comité des critères supplémentaires, suivant les attentes exprimées en assemblée.
- 2.5. Les candidat(e)s doivent fournir à la direction générale de la FÉÉCUM un CV accompagné d'une lettre de motivation.
- 2.6. Dans le cadre du processus de présélection, à des fins de tri, les candidat(e)s seront appelé(e)s à une entrevue devant le CE.
- 2.7. Les candidat(e)s retenu(e)s seront appelé(e)s à se présenter devant le CA afin de répondre aux questions des représentant(e)s étudiant(e)s.
- 2.8. En cas d'urgence ou dans le cadre de comités ad hoc ou spéciaux de l'Université de Moncton, le CE s'octroie le droit de nommer des personnes jugées aptes à siéger en tant que représentant(e)s. Le CE a cependant l'obligation de ratifier toute nomination auprès du CA, à la première séance régulière qui la suivra.

Recommandations :

- Que la prochaine vice-présidence académique révise et améliore les politiques en relation avec son poste tel que la politique 2.17 relative à la sélection d'un porte-parole des finissants.
- Que la prochaine vice-présidence académique ouvre les postes des sénateurs académiques au début du mois de mars et les sélectionne au plus tard à la mi-mars pour les inclure dans le processus de passation et les former par rapport aux dossiers académiques afin qu'ils soient prêts dès le premier Sénat académique qui suit le nouveau mandat.

La plateforme de partage des notes de cours ‘StudyBox’ :

Durant ma campagne électorale, j’ai promis à la population étudiante de mettre en place une plateforme de partage de note de cours qui leur permettra de partager, de télécharger et de compléter leurs notes. Le besoin émane surtout des cours magistraux : en effet dans ce type de format de cours on est toujours contraint à faire le choix entre prendre des notes ou écouter le professeur et quand on essaye de faire les deux il y a sûrement des notes importantes qui nous échappent. Cet outil est donc une bonne solution pour permettre à tout le monde d’avoir des notes de cours complètes avant les examens. Nous avons donc conclu une entente avec la startup suisse StudyBox pour nous programmer cette plateforme qui est actuellement en ligne sur <https://studybox.ca/>.

Recommandations :

- Que la prochaine vice-présidence travaille à promouvoir cette plateforme et inciter la participation des étudiantes et étudiants.

Sénat Académique :

Cette année le sénat académique a accepté le document intitulé ‘planification académique’ préparé par le vice-rectorat à l’enseignement et à la recherche. Dans ce document de travail figurait une liste de 21 programmes à abolir. En tant que vice-président académique et à l’aide de quelques sénateurs, nous sommes parvenus à trouver un consensus afin d’enlever le caractère

systematique de l'abolition de ces programmes et nous avons changé le nom de cette liste qui est devenue 'liste des programmes à redéfinir ou à abolir'.

Recommandations :

- Que la prochaine vice-présidence académique fasse le suivi par rapport à la redéfinition et la réévaluation de ces programmes et s'assure que les coupures budgétaires n'influencent pas les décisions à prendre.
- Que la prochaine vice-présidence académique maintienne les rencontres avec les vice-présidences académiques des facultés en mettant en place un format plus efficace : je favorise ici les réunions individuelles ou de groupe avec les vice-présidences académiques concernées par les points à l'ordre du jour du sénat académique. Sinon rien n'empêche la consultation des conseils étudiants tout au long de l'année.

Reconnaissance académique de l'implication étudiante :

Il s'agit d'un projet pilote qui consiste à reconnaître l'implication étudiante au niveau académique soit par l'octroi de 3 crédits, soit par une mention au diplôme, soit par la certification de l'implication. J'ai présenté une demande officielle à la Réunion des Vice-Doyens pour constituer un comité spécial afin de se pencher sur l'étude et la concrétisation de ce dossier, le processus est donc en marche, il reste à la nouvelle vice-présidence académique de faire le suivi.

Recommandations :

- Que la prochaine vice-présidence académique consulte les conseils et les associations étudiantes sur le campus pour amener leurs propositions aux réunions du comité spécial en place.

- Faire le suivi afin que les étudiantes et étudiants soient les premiers à en profiter de la reconnaissance de façon transparente, équitable et juste.

TeachMe

TeachMe est l'un des projets-phares de la FÉÉCUM en 2016-2017. Il représente une opportunité pour toute personne désirant développer ses habiletés en anglais ou ajouter un volet pratique plus informel à sa formation par le biais du service bénévole. En termes de méthodologie, les cours pourront être livrés par des étudiants et étudiantes du département d'anglais, de traduction, de la Faculté des sciences de l'éducation et même par ceux issus du programme 'pont' venus des quatre coins de la province et qui étudient à Moncton, dont la langue maternelle est l'anglais. Leur expérience et leur culture seront mis en valeur dans la livraison de cours interactifs, d'abord axés sur le développement des capacités communicationnelles, renforçant l'anglais des étudiants en besoin et permettant à tous les participants de vivre une expérience unique en découvrant d'autres cultures. Au cours du mandat nous avons découvert que ce service est offert par le département d'anglais sous forme de mentorat / tutorat et qu'il souffre d'un grand manque de publicité. On nous a donc sollicités à joindre nos efforts dans le but de faire la promotion de ce service, mais notre décision en tant qu'exécutif était qu'on ne pouvait pas utiliser le budget de la fédération pour faire de la communication pour des services offerts par l'Université et qui est sensée avoir des budgets pour la promotion de ses services.

Recommandations :

- Que la prochaine vice-présidence académique consulte l'association des étudiantes et étudiants internationaux du campus universitaire de Moncton (AÉÉICUM) et travaille en

collaboration afin de concrétiser ce projet de façon indépendante et y inclure un programme de jumelage linguistique.

Stages non rémunérés

Les stages non rémunérés constituent un problème qui date depuis longtemps et qui n'a pas connu de grands avancements puisqu'il dépend de beaucoup de facteurs internes et externes à l'Université. La problématique peut se résumer ainsi : certains étudiantes et étudiants doivent obligatoirement faire des stages à l'extérieur du campus. Ce stage est considéré comme une activité d'apprentissage ce qui fait que l'étudiante ou l'étudiant n'est pas considéré comme un employé(e) ce qui implique qu'il n'y a rien qui oblige les employeurs à le/la rémunérer. On a aussi remarqué que dans quelques facultés, il est spécifié dans le contrat du stage rédigé par ces dernières que l'étudiant ne doit pas être rémunéré, ce qui est absurde. Cela contribue à l'appauvrissement des étudiant(e)s puisque des frais supplémentaires s'ajoutent à la facture de l'éducation qui est déjà lourde. En faisant l'état des lieux cette année, notre exécutif a remarqué que la majorité des stages se font dans des entreprises publiques et que cette problématique reste relativement méconnue auprès de la population néo-brunswickoise. Notre priorité était donc d'amener le débat sur les stages non rémunérés sur la place publique afin de politiser la question et d'attirer l'attention de la population envers cette injustice. Notre exécutif a donc travaillé sur une grande campagne de sensibilisation qui débutera au mois d'avril 2017.

Recommandations :

- Que la prochaine vice-présidence académique exploite les retombées de cette campagne afin d'ouvrir le « front interne » avec la haute administration et déclencher le débat avec

cette dernière pour éliminer toute exigence de non rémunération dans les contrats des stages rédigés par les facultés.

Évaluation des professeurs

L'Université est en train de moderniser le processus d'évaluation des professeurs afin de le rendre en ligne et de personnaliser les formulaires d'évaluation. C'est un pas vers la bonne direction il faut la soutenir là-dessus tout en ayant des garanties qu'une fois en place les évaluations faites par les étudiants doivent être réellement prises en considération. Il faut aussi pousser l'Université à mettre en place un mécanisme efficace pour garantir une participation significative à l'évaluation.

Règlement sur la fraude

La RVD a mis en place un comité pour revoir et moderniser le règlement sur la fraude. Les discussions sont dans la bonne direction le nouveau projet de règlement semble plus efficace et plus juste. Il faut continuer les discussions tout en défendant les intérêts des étudiants afin de finir avec un nouveau règlement équilibré et modéré qui définit des paliers de sévérité proportionnels à la gravité des fraudes.